

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral du 17 août 2023, l'ouverture d'une consultation publique de quatre semaines a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par la société GROUPE LEPAPE en vue de la création d'un entrepôt de stockage de matières combustibles non dangereuses situé 12 rue Jean Mermoz dans la Zone d'Activité de Ti Lipig à PLUGUFFAN.

Du 6 septembre 2023 au 5 octobre 2023 inclus, pendant les quatre semaines de la consultation, le dossier restera déposé à la mairie de PLUGUFFAN où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de PLUGUFFAN (16 bis rue de Quimper / 29700 Pluguffan). Elles pourront également être adressées à la préfecture par écrit (Préfecture du Finistère / DCPAT BICEP Industrie / 42 boulevard Dupleix/ 29320 Quimper cedex) ou par voie électronique (pref-dcpat@finistere.gouv.fr).

Le dossier et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère - <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Consultation-s-du-public-Industries>.

L'autorité compétente pour autoriser cette demande d'enregistrement, éventuellement avec des prescriptions complémentaires, ou la refuser est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 1510-2 (stockage de matières combustibles en mélange) et à déclaration sous la rubrique 2925-1 (ateliers de charge d'accumulateur) fixées respectivement par les arrêtés ministériels du 11 avril 2017 et du 29 mai 2000.